



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

**Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2024**

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au titre de l'année 2024. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2024, s'élève à 1 403,0 milliards de FCFA contre 1 101,9 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit une hausse de 27,3%. En nombre, 5 510 marchés ont été approuvés à fin décembre 2024, contre 5 288 à la même période en 2023, soit une hausse de 4,2%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 66,2% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2024, contre 61,4% à fin décembre 2023, soit une hausse de 4,8 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles représentent 32,1% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2024, contre 36,3% à fin décembre 2023, soit une baisse de 4,2 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 12,7% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2024 contre 14,8% à fin décembre 2023, soit une baisse de 2,1 points.

La situation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) a connu une embellie en 2024. En effet, les PME ont obtenu 4 165 marchés contre 3 130 au titre de la gestion 2023. Comparativement à la gestion 2023, le nombre de PME titulaires de marchés s'est accru de 62,7%, passant de 1108 à 1803 PME en 2024. Toutefois, la part en valeur des marchés attribués aux PME est passée de 45,4% à fin décembre 2023 à 34,9% à fin décembre 2024, soit une baisse de 10,5 points. Comme constaté au 1^{er} semestre 2024 où ce taux était de 28,7%, la gestion 2024 a été marquée par l'approbation de plusieurs marchés d'infrastructures (route et énergie) de montants élevés dont les titulaires sont de grandes entreprises. En outre ce taux de participation des PME à la commande publique reste supérieur au seuil minimal réglementaire de 30%.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés à fin décembre 2024 est de 91,2 jours contre 92,2 jours à fin 2023, soit une amélioration de 1,0 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :



- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 11,7 jours à fin décembre 2023 à 11,1 jours à fin décembre 2024, soit une baisse de 0,6 jour ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et numérotation est passé de 10,1 jours à fin décembre 2023 à 5,8 jours à fin décembre 2024, soit une baisse de 4,3 jours ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 10,7 jours à fin décembre 2023 à 5,5 jours à fin décembre 2024, soit une baisse de 5,2 jours.

Des évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 6,5 jours à 8,2 jours ; le délai de demande d'Avis de Non Objection (ANO) qui est passé de 6,5 jours à 7,0 jours ; le délai de traitement de demande d'Avis de Non Objection (ANO) qui est passé de 7,0 jours à 7,9 jours et le délai de signature de l'attributaire qui est passé de 4,5 jours à 7,2 jours.

La hausse de ces délais d'étape est essentiellement la conséquence des difficultés liées à l'adaptation et à la prise en main du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) par les acteurs, suite à sa généralisation et à l'instauration de l'obligation de son utilisation pour la passation des marchés.

3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

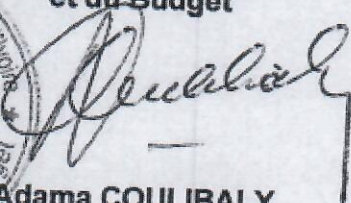
Cet indice se situe à 0,004 à fin décembre 2024, soit le même que celui de décembre 2023 qui était aussi à 0,004. Ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

L'utilisation de l'applicatif dématérialisé, SIGOMAP, est généralisée à l'ensemble des acteurs de l'administration des marchés publics depuis la gestion 2024. Cette généralisation s'est accompagnée par la formation de 2 768 acteurs tant en administration centrale qu'en région, et la poursuite de l'optimisation de l'applicatif à travers l'amélioration des modules existants et le développement de fonctionnalités complémentaires.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.

Le Ministre des Finances
et du Budget



Adama COULIBALY




ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2022, 2023 et 2024

MODE	décembre -22				décembre -23				décembre-24			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	5 169	81,7	1 138 096 195 566	97,4	4 336	82,0	1 076 351 484 346	97,7	4 692	85,2	1 379 432 645 454	98,3
Appel d'offres ouvert	2 426	38,3	431 042 647 015	36,9	2 061	39,0	352 067 332 452	31,9	2 131	38,7	672 456 815 210	47,9
Appel d'offres restreint	715	11,3	320 160 233 800	27,4	528	10,0	324 495 860 924	29,4	578	10,5	256 575 710 506	18,3
Sous total procédures concurrentielles	3 141	49,6	751 202 880 815	64,3	2 589	49,0	676 563 193 376	61,4	2 709	49,2	929 035 525 716	66,2
Marchés de Gré à gré	333	5,3	154 876 495 541	13,3	252	4,8	163 016 295 829	14,8	250	4,5	178 110 539 858	12,7
Avenants	323	5,1	79 605 206 338	6,8	267	5,0	86 716 575 944	7,9	317	5,8	63 946 074 412	4,6
Conventions	193	3,0	56 100 682 453	4,8	174	3,3	49 330 395 879	4,5	144	2,6	84 144 076 606	6,0
Lettres de commande valant marchés	1 179	18,6	96 310 930 419	8,2	1054	19,9	100 725 023 316	9,1	1272	23,1	124 196 428 862	8,8
Sous total procédures non concurrentielles	2 028	32,0	386 893 314 751	33,1	1 747	33,0	399 788 290 970	36,3	1 983	36,0	450 397 119 738	32,1
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 161	18,3	30 924 736 654	2,6	952	18,0	25 596 990 728	2,3	818	14,8	23 604 429 901	1,7
Procédures simplifiées à compétition limitée	745	11,7	17 854 113 066	1,5	606	11,5	14 905 322 363	1,4	534	9,7	14 528 322 400	1,0
Procédures simplifiées à compétition ouverte	416	6,6	13 070 623 588	1,1	346	6,5	10 691 668 365	1,0	284	5,2	9 076 107 501	0,7
TOTAL	6 330	100	1 169 020 932 220	100	5 288	100,0	1 101 948 475 074	100,0	5 510	100,0	1 403 037 075 355	100,0

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2023 et 2024

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2023						Fin décembre 2024					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	1 108	55,7	3 130	59,2	499 977 818 620	45,4	1 803	82,6	4165	75,6	489 227 847 172	34,9
Autres entreprises	881	44,3	2 158	40,8	601 970 656 454	54,6	380	17,4	1345	24,4	913 809 228 183	65,1
TOTAL	1 989	100	5 288	100	1 101 948 475 074	100	2183	100,0	5 510	100,0	1 403 037 075 355	100,0

Source : DGMP



Tableau 4: Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2023 et 2024

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2023	2024
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	6,5	8,2
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	22,2	25,5
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	11,7	11,1
Demande d'avis de non objection	3	3	6,5	7,0
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	7	7,9
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3	3
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7	7
Signature de l'attributaire du marché	3	3	4,5	7,2
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	10,1	5,8
Approbation du marché	24	7	10,7	5,5
Notification de l'approbation du marché	3	3	3	3
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	92,2	91,2

Source : DGMP

